

## P R A I R I E P E R M A N E N T E E T P R O D U C T I O N F O U R R A G È R E

**L**E THEME DES REUNIONS D'HIVER DE L'A.F.P.F. EN 1974 FUT CONSACRE A LA PRAIRIE PERMANENTE, A SA VALEUR ZOOTECHNIQUE ET ÉCONOMIQUE, AUX MODALITÉS DE son intensification. Des spécialistes compétents ont été chargés d'apporter des données précises et utilisables pratiquement.

En introduction, mes amis m'ont demandé d'exposer ce qu'est la prairie permanente, de la situer géographiquement, de rappeler comment on en apprécie la productivité pour en suivre l'évolution fourragère.

L'extension de la prairie permanente dans les dernières années a modifié la physionomie de notre agriculture. Il y a un comportement paysan vis-à-vis de la prairie permanente ; nous essaierons d'en éclairer les caractéristiques.

### **Répartition géographique.**

Les statistiques indiquent que les surfaces toujours en herbe s'étendent approximativement sur 14 millions d'hectares, soit environ le tiers du territoire agricole, forêts comprises.

La ventilation officielle en prés naturels, herbages, pâturages, terres incultes, est loin d'avoir une signification agricole précise.

Quoi qu'il en soit, prairies permanentes, prairies artificielles et temporaires, cultures fourragères (luzerne, trèfle, etc.), procurent l'essentiel de l'alimentation de 21 millions de bovins dont l'effectif croît de 1 % par an et de 10 millions de moutons. On a parlé, pour les céréales, plantes annuelles, de culture de steppe. A l'inverse, la prairie permanente demande un climat continu, humide et doux, assurant une longue période de végétation.

C'est la raison pour laquelle notre premier groupe de prairies permanentes se localise sur la façade océanique de notre pays, depuis la Normandie jusqu'à la Bretagne et la Vendée. Plus à l'intérieur, la Sarthe et la Mayenne font partie de ce groupe auquel il faut peut-être rattacher les marais de l'Ouest. Dans les Côtes-du-Nord et le Finistère, des prairies permanentes très dégradées ont laissé la place à la prairie temporaire.

Dans ces régions à pluviométrie annuelle supérieure à 750 mm, le ray-grass anglais a son optimum écologique, notamment dans les sols bien drainés, à bonne capacité de rétention : cas des herbages du Bray sur jurassique (Kimmeridgien, Portlandien). Cette espèce prend une grande extension dans des prairies bien exploitées et bien fertilisées.

Et cependant, M. VIVIER a montré que pour un certain nombre de prairies du Calvados, Bessin, Pays d'Auge, le pourcentage superficiel de ray-grass anglais ne dépassait guère 5 %. Sur sols filtrants, sablonneux, l'agrostis et la houlque laineuse dominant. Ajoutons que pour l'ensemble des prairies que nous venons de définir, la durée de végétation, donc de pâturage, peut varier sensiblement : 300 jours et plus dans la Manche, dans les Côtes-du-Nord, le Finistère ; 210 jours seulement à Rouen.

Si le départ de la végétation pour les graminées se réalise aux environs de 4 °C, variable avec les écotypes, l'herbe n'est vraiment « poussante » qu'au-dessus d'une température moyenne mensuelle de 9 °C, 11-12 °C pour la moyenne des maxima. Cette limite de températures, au printemps et à l'automne, explique la courte durée de végétation des prairies de l'Est et de celles de montagne.

La Thiérache mise à part, les prairies de l'Est (Auxois, Barrois, Lorraine, Vosges, etc.) sont caractérisées par une période végétative généralement plus courte, quelquefois guère plus de 150 jours. On a fait remarquer que ces prairies bénéficiaient d'une pluviométrie estivale supérieure à celle de certaines prairies normandes. Pour les quatre mois d'été, la pluviométrie peut atteindre

400 mm et même les dépasser, surtout là où l'altitude s'élève quelque peu. Mais ces pluies d'été sont irrégulières selon les années.

Le ray-grass anglais peut y présenter une abondance notable, mais le pâturin des prés et la fléole jouent un rôle important.

Les prairies de montagne (Massif Central, Alpes, Pyrénées) sont d'autant plus soumises à une pluviométrie abondante que l'on progresse en altitude.

Mais, en même temps, la période végétative diminue : 150 jours en Aubrac, à 1.000 m d'altitude, 90 jours au-dessus de 1.800 m dans les Alpes.

Dans les Alpes, le ray-grass anglais disparaît au-dessus de 1.000 m, le dactyle s'élève sensiblement plus haut.

*Poa alpina*, *Phlaeum alpinum*, le fenouil des Alpes (*Meum athamanticum*) prennent une grande importance. La flore s'enrichit d'un grand nombre d'espèces : plus d'une centaine dans les prairies du Lautaret.

Dans les exploitations montagnardes, le bétail est nourri l'hiver de foin d'herbe, de fourrages cultivés (luzerne, topinambour, orge). Les animaux montent pendant l'été dans les « montagnes » privées ou collectives. Il s'agit d'un élevage extensif, mais qui peut être traité rationnellement et fournir à bon compte à la fois des éléments d'une production de fromages et de la croissance de jeunes bêtes.

Il nous faut dire quelques mots des immenses pacages, des parcours à moutons du Languedoc.

S'il s'agit de terres d'anciennes cultures, les moutons peuvent y paître du *Cynodon*, du dactyle.

De nombreux pacages à *Brachypodium*, autrefois pâturés, sont de plus en plus abandonnés et s'envahissent progressivement de petits chênes, chênes verts, chênes pubescents. La valeur alimentaire s'estime en moutons, 2 à 4 à l'hectare, quelquefois moins.

#### **Valeur fourragère de la prairie permanente.**

Le rapide exposé précédent nous a fait apercevoir quelle était la diversité dans la composition et la productivité de la prairie permanente.

Dans son étude sur la « Localisation des cultures et des productions animales en France » (1955), J. KLATZMAN donne des coefficients d'intensité aux diverses cultures et surfaces toujours en herbe des nombreux « pays » français.

Le coefficient 1,5 est attribué à la culture des céréales et celui de 1 pour les herbages.

Cette estimation toute relative semble valable dans de nombreux cas : pour le Pays de Caux, dont le rendement moyen en blé est de 50 q/ha, la moyenne des herbages donne 3.500 U.F. (U.F. = kg d'orge). Dans beaucoup de régions à 30 q/ha de blé, nous avons enregistré 1.800 à 2.000 U.F.

Plus récemment, le ministère de l'Agriculture a tenté une estimation plus approfondie. Elle consiste à distinguer les superficies des prairies produisant plus de 2.000 U.F. de celles qui produisent moins de 2.000 U.F., et ceci pour nos différentes régions.

En Normandie, les meilleures prairies représentent environ 70 % de l'ensemble. Ce pourcentage est beaucoup plus faible pour la Bretagne : 17 %, pour le Poitou : 22 %, pour l'Auvergne : 30 %, seulement de 7 % pour la Provence. Pour l'ensemble de la France, les bonnes prairies n'occuperaient que la moitié du territoire.

Ces estimations sont très approximatives ; elles situent la production moyenne de l'ensemble des surfaces toujours en herbe à environ 1.800 U.F./ha. C'est un rendement très inférieur à celui des céréales.

Tous ces chiffres nous situent à une échelle qui n'est pas celle de l'agriculteur exploitant.

Il semble qu'au niveau de la parcelle, le meilleur critère de la valeur d'un herbage soit l'observation de sa composition botanique. On sait comment nos amis anglais et belges classent leurs prairies en fonction de leur valeur fourragère. Pour les Anglais, une prairie de première qualité renferme plus de 30 % de ray-grass anglais ; la seconde qualité renferme de 30 à 15 % de recouvrement superficiel en ce même ray-grass. Progressivement, l'agrostis et les fétuques à feuilles fines augmentent d'importance. Les Belges, plus exigeants, n'attribuent la première qualité qu'à des prairies dont le ray-grass anglais recouvre plus de 50 % du sol. D'où le conseil technique qui semblait

s'imposer : étant donné la vitesse d'extension d'une espèce nitrophile comme le ray-grass anglais, il est possible d'améliorer très vite une prairie renfermant environ 15 % de cette bonne graminée.

En fait, la chose n'est évidemment possible que si le ray-grass est bien réparti dans la parcelle.

De plus, l'expérience nous a montré qu'il faut distinguer des groupements végétaux stables et des groupements instables qui sont les seuls à évoluer rapidement.

Nous considérons comme stables des prairies très dégradées, riches en plantes à rosettes, pâquerettes, porcelles, etc. L'apport d'engrais azotés et un chargement équilibré ne modifieront pas la flore. Un autre type de prairie stable est celui dans lequel les quelques bonnes espèces sont comme « noyées » dans un fond prairial dense.

Avec Michel VIVIER, nous avons désigné sous le terme de « fond prairial » un ensemble de plantes très communes, pâturin des prés, cretelle, houlque laineuse, différents bromes vivaces, avoine pubescente, etc., qui constituent une masse importante de la végétation. Moins nitrophiles que le ray-grass anglais, le dactyle, la fétuque élevée, elles peuvent cependant se maintenir en compétition à un bon niveau de fertilisation azotée.

Dans des essais réalisés au Haras du Pin, LAISSUS a comparé deux prairies, l'une sans azote, l'autre recevant une forte fertilisation azotée. Au bout de quatre ans, le pourcentage des bonnes graminées était passé de 13 à 16 %, celui des légumineuses avait été réduit de 16 à 9,5 %. Réduction des quelques plantes diverses. Ce qu'il faut retenir, c'est l'augmentation importante des graminées moyennes, de 25 à 55 %. Cette masse de graminées moyennes bloque l'extension des bonnes graminées.

La connaissance d'une douzaine de plantes communes devrait suffire pour une estimation correcte des chances d'intensification de la prairie permanente.

Le prestige de l'agriculteur était autrefois dans ses haies bien taillées, ses barrières blanches, puis dans l'origine de son taureau, enfin dans sa salle de traite. Nous souhaiterions que la visite des herbages soit aussi un sujet d'orgueil.

Autre critère de la qualité de la prairie : dans un sol bien drainé et aéré, la matière organique s'accumule au même rythme qu'elle est détruite ; le rapport C/N est voisin de 10. Lorsque le « feutre » augmente, la flore change : le pourcentage de houlque laineuse s'accroît ; le rapport C/N dépasse 13-14. Ce contrôle permet de se rendre compte des conditions de sol qui jouent un rôle déterminant pour l'installation des bonnes espèces.

Critère de la réponse à l'engrais azoté : le supplément de matière sèche produit pour une unité d'azote est variable selon la productivité du tapis végétal. De nombreuses expérimentations ont permis de chiffrer l'augmentation obtenue : par unité d'azote, elle peut atteindre et dépasser 20 kg pour de bonnes prairies, 8 à 10 kg de matière sèche pour des prairies médiocres.

### **L'agriculteur devant la prairie permanente.**

L'extension de la prairie permanente a souvent été considéré comme aboutissant à une extensification de l'agriculture de notre pays. Elle a coïncidé avec un exode rural et une urbanisation accrue.

Depuis un siècle, les surfaces en herbe ont augmenté de 80.000 à 100.000 ha par an. Mais cet accroissement ne s'est pas fait partout au même rythme. Ainsi, la Manche (plus de 85 % d'herbages) a doublé en cent ans ses surfaces herbagères, tandis que la Seine-Maritime (50 % d'herbages par rapport à l'ensemble des surfaces cultivées), pour la même période, n'a augmenté sa prairie permanente que de 1/6. Les trois quarts de ses cultures ont une vocation fourragère (maïs, orge, trèfle violet, betterave, ray-grass d'Italie).

Voyons maintenant quelles sont les conséquences de cet état de fait.

Avant toute chose, nous devons insister sur l'hétérogénéité des solutions diverses particulières à chaque région, à chaque exploitation.

La valorisation de l'herbe par l'animal aboutit à la production de lait entier ou de fromage, de viande, de reproducteurs. C'est la raison pour laquelle il est difficile d'établir des corrélations générales entre les différents facteurs du milieu démographique ou économique d'après les statistiques.

— *Du point de vue humain*, l'herbager a un comportement différent de celui du céréaliculteur. Le soin des animaux exige plus de travail et un travail continu de toute la famille, quand il s'agit de petites exploitations comme

dans l'Ouest, les régions alpines ou pyrénéennes, le Massif Central (Aubrac, Cézallier), l'Auxois, etc.

La culture des céréales est plus facilement mécanisable de telle sorte que la densité de la population active est sensiblement plus grande dans la zone herbagère que dans les régions de culture : Basses-Pyrénées, Haute-Savoie : 35 par km<sup>2</sup>, Manche : 27. Ces densités sont à rapprocher de celles de pays de culture : Aisne : 12, Seine-Maritime : 18. Le Cantal, pays d'élevage, ne compte que 15 habitants actifs au km<sup>2</sup>.

La production laitière assure un « horizon » de travail, selon l'expression du géographe Jean BRUNHES, non seulement pour l'exploitant, mais pour l'industrie laitière, la fromagerie, les transporteurs : la densité au km<sup>2</sup> atteint 40 à 50 habitants pour la Manche (Isigny) et pour le pays de Bray (Gisors, Neufchâtel).

Comme dans beaucoup de régions — ce n'est pas toujours le cas — les plus petites exploitations sont plus herbagères qu'elles ne sont soumises au labour ; il en résulte que ces exploitations assurent des revenus les plus bas.

A un niveau financier et technique plus faible correspond un niveau de vie médiocre.

Quand, en outre, l'exploitant a plus de cinquante ans, les espérances d'intensification sont maigres. Il s'agit alors, pour un herbage, plus d'un mode de vie que d'une activité professionnelle.

— *Du point de vue technique*, la mise en valeur de la prairie permanente apparaît finalement plus malaisée que l'exploitation de la prairie temporaire.

Elle suppose une connaissance correcte de ses possibilités de changement et de l'efficacité des engrais. Bien souvent, on dit à tort que le « petit trèfle » abondant est un critère de productivité, alors qu'il correspond souvent à un surpâturage.

La plupart des graminées les plus connues n'ont même pas de noms locaux : Herbe sûre, pour le dactyle ; Traînasse, pour l'Agrostis ; Poil de chien, pour les fétuques à feuilles fines, en Normandie.

Pour bien soigner son herbage, il faudra connaître les bonnes espèces pour en favoriser l'extension.

— *Du point de vue économique*, nous serons très bref. D'après A. FREMONT, qui donne les résultats comptables de quatre exploitations du Bocage normand, la comparaison portait sur des exploitations de tailles sensiblement différentes : la première, 40 ha (20 ha d'herbages) 30 vaches laitières ; la seconde, 18 ha (9 ha en herbe), 20 vaches laitières ; la troisième, 14 ha (8 ha en herbe), 14 vaches laitières ; la quatrième, 9 ha (7 ha en herbe), 6 vaches laitières.

Le produit brut à l'hectare est de 3.600 F pour la première exploitation ; pour la seconde de 2.550 F ; pour la troisième de 2.150 F ; de 1.250 F pour la quatrième.

Notre intention n'est pas d'exploiter ces résultats qui sont liés à l'habileté propre de l'exploitant.

Ce que nous voulons retenir, c'est qu'en dessous d'une vingtaine de vaches, l'exploitant donnera difficilement une vie décente à sa famille.

Au début de ce siècle, les herbagers vivaient en autarcie avec 4 ou 5 vaches. Il y a encore des familles qui vivent avec une trentaine de moutons, d'autres, dans la Vallée française, ont moins de 10 chèvres.

Dans les quelques années qui viennent, il ne sera plus rentable de disposer de moins de 40 ou 60 vaches.

Des regroupements, d'autres structures s'imposeront.

Il ne faut pas que la prairie permanente extensive freine cette nécessaire évolution.

En dehors de certaines réformes de structure, privée d'investissements suffisants, en l'absence d'une technicité bien élaborée, la prairie permanente, concurrencée par d'autres productions fourragères (prairie temporaire), risque d'être un obstacle au bien-être légitime de nos agriculteurs et à leurs obligations de producteurs.

L. HEDIN,

*Président d'honneur de l'A.F.P.F.*

*Aspects agronomiques  
de la prairie française*